
COMMUNIQUE RELATIF AU TARIF DE L'ELECTRICITE

Certains quotidiens de la presse nationale ont fait l'écho d'une augmentation des tarifs de l'électricité par le Gouvernement dans le cadre du programme économique et financier en cours.

Suite au débat que suscitent ces affirmations, il convient de rassurer les populations qu'aucune augmentation des tarifs domestiques, pour les ménages à faible revenu, n'est envisagée par le Gouvernement en 2012. C'est ici l'occasion d'apporter des précisions sur les politiques mises en œuvre ou envisagées par le Gouvernement concernant les tarifs d'électricité.

Pour rappel, le secteur de l'électricité enregistre depuis plusieurs années un déficit structurel qui est passé de 43,4 milliards de F CFA en 2008, à 104,5 milliards de F CFA en 2011, remettant ainsi en cause la continuité de la fourniture de l'électricité et la viabilité financière à long terme de ce secteur.

A cet égard, le Gouvernement a entrepris une réforme importante qui vise, entre autres, à accroître l'offre d'électricité pour faire face à la demande en forte croissance des populations et des entreprises tout en garantissant le retour à l'équilibre financier à court terme ainsi que la viabilité du secteur à long terme.

Dans ce cadre, des discussions ont été conduites avec les producteurs de gaz pour réduire le prix de cession de ce produit. Le gaz naturel, principal combustible de nos centrales thermiques a subi une forte hausse des cours ce qui explique, pour l'essentiel, l'important déficit financier accumulé par le secteur de l'électricité.

Un accord a été conclu avec le plus important producteur de gaz naturel. De même, le Gouvernement a entamé des discussions avec le concessionnaire pour une contribution aux efforts de restauration de l'équilibre financier du secteur.

Dans cet élan et dans un souci de partage des contributions, il a été procédé à une augmentation des tarifs industriels de l'électricité de 10%.

Pour contribuer à la relance du secteur industriel le Gouvernement a renoncé à l'application de la taxe de salubrité de 7,5 F CFA par KWh prévue par l'annexe fiscale 2012. Cette taxe représentait une hausse moyenne de 11,4% de tarif.

En ce qui concerne les ménages, le Gouvernement n'envisage pas d'ajustement de tarif courant 2012.

**Le Ministre des Mines, du
Pétrole et de l'Énergie**

**Le Ministre de l'Économie
et des Finances**

Adama TOUNGARA

Charles Koffi DIBY